

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
10 octobre 2019
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 10 octobre 2019, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de la Libye auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration faite le 29 septembre 2019 par le Conseil de la présidence du Gouvernement d'entente nationale au sujet des efforts que déploie la communauté internationale pour régler la crise libyenne (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Elmahdi S. Elmajerbi



Annexe à la lettre datée du 10 octobre 2019 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Libye auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration du Conseil de la présidence concernant les efforts déployés par la communauté internationale pour régler la crise libyenne

Le Conseil de la présidence fait suite aux efforts que déploient plusieurs pays pour parvenir à un règlement politique en Libye et faire en sorte qu'une solution pacifique soit trouvée à la crise. À cet égard, il salue le rôle que joue la République fédérale d'Allemagne au stade actuel, en s'efforçant de réunir toutes les parties concernées par le dossier libyen dans le cadre d'une conférence internationale. Il tient néanmoins à mettre l'accent sur les points ci-après, qui guident en permanence son action :

- Il est impératif que l'Accord politique libyen et les organes résultant de sa mise en œuvre soient dûment considérés comme le principal cadre de toute forme de dialogue ou d'accord, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et qu'il soit immédiatement mis un terme à toute relation avec les institutions fonctionnant parallèlement au Gouvernement d'entente nationale.
- Toute négociation d'un cessez-le-feu doit aller de pair avec le repli des forces offensives sur leurs positions d'origine, sans aucune condition préalable.
- Le Conseil tient à rappeler qu'aucun accord n'a été conclu avec Abou Dhabi, ainsi qu'il a été communiqué. La réunion concernée, tenue sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, n'a revêtu qu'un caractère consultatif. Le seul accord conclu l'a été à Paris, concernant la tenue d'élections à des dates qui restent à déterminer précisément, l'Accord de Palerme étant venu appuyer ce qui avait été décidé à Paris. L'autre partie, toutefois, n'a jamais adhéré à ces accords.
- Un règlement politique du conflit ne pourra être trouvé que dans le cadre du Plan d'action des Nations Unies pour la Libye, dans lequel il est demandé d'organiser une conférence nationale n'excluant aucune partie, comme il a été prévu à Ghadamès (Libye) le 14 avril. Cette entreprise a été mise à mal par l'agression commise contre Tripoli et la tentative de renverser le Gouvernement légitime par un coup d'État. En fait, ces événements sont à mettre en rapport avec l'initiative lancée par le Président du Conseil de sécurité en faveur de la tenue d'une conférence nationale générale, dans le cadre de laquelle un accord pourrait être trouvé pour asseoir sur le plan constitutionnel l'organisation concomitante d'élections présidentielles et législatives.
- Des pourparlers relatifs à la création d'un Conseil national de sécurité ne sauraient être tenus hors du cadre de l'Accord politique, avant que ne soit mis un terme au fonctionnement de tous les organes parallèles et que la soumission des forces armées à l'autorité civile du Conseil de la présidence du Gouvernement d'entente nationale ne soit acceptée.
- Il importe de souligner que la compagnie pétrolière nationale, située à Tripoli, est la seule institution légitime qui soit placée sous le contrôle direct du Gouvernement d'entente nationale, tel qu'indiqué dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.
- Il faut absolument qu'il soit donné à tous les États concernés par la situation en Libye, sans exclusive, la possibilité de participer aux conférences et réunions internationales organisées en vue de trouver un règlement politique à la crise

libyenne, comme c'est le cas dans les réunions préparatoires de la future conférence de Berlin.

Enfin, le Conseil de la présidence souligne son intention de triompher du criminel de guerre et de ses milices. En outre, il n'acceptera en aucun cas de dialoguer, si ce n'est avec ceux qui ont foi dans la création d'un État civil et démocratique et dans la transmission pacifique de l'autorité, qui n'ont pas de sang libyen sur les mains et n'ont pas commis de crimes de guerre ou de violations contre l'humanité.
